

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'UNION DÉPARTEMENTALE CGT DES LANDES

8, rue Lacataye - BP 114 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex - (0558065070)

Directeur de la publication : Patrick Dangoumau

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION destiné aux syndiqués - 63ème année - N° 376 - janvier 2008 - 1,00 €

Imprimé par nos soins Inscription C.P.P.A.P : 0708 S 06601

SOMMAIRE

- Revalorisation des pensions, le compte n'y est pas _____ page 1
- Communiqué des fédérations syndicales des cheminots _____ page 2
- Le point sur les négociations sur l'évolution des régimes spéciaux _____ pages 2 à 3
- Comité exécutif de la CES des 5 et 6 décembre 2007 _____ pages 4 à 6
- 1% logement _____ page 6
- CEUD CGT 40 : introduction du Secrétaire Général J Corrhons _____ pages 7 à 8
- CEUD CGT 40 : intervention du Secrétaire Départemental J Caiaux _____ page 8

La conférence sur la revalorisation des pensions s'est tenue ce matin au ministère du Travail, des affaires sociales et de la solidarité (1). La CGT y a défendu le point de vue convergent des actifs et des retraités sur le pouvoir d'achat.

La CGT a posé trois exigences :

1. La garantie du pouvoir d'achat des retraites : la CGT revendique une réelle mesure de revalorisation au 1^{er} janvier 2008, intégrant la hausse réelle des prix de 2007 ainsi que le rattrapage pour les années antérieures.
2. La prise en compte de la situation des retraités concernés par les petites pensions : la CGT réclame la garantie d'une pension au moins égale au SMIC et évoluant comme celui-ci tout au long de la vie en retraite.
3. La révision des mécanismes d'indexation : depuis qu'il est basé sur les prix, ce mécanisme a fait perdre, aux pensions du régime général, 22% par rapport au SMIC, 16% par rapport au salaire moyen

Le gouvernement n'a pas pu demeurer complètement sourd aux exigences des salariés et des retraités. Xavier Bertrand a déclaré « qu'il faudra aller au-delà du 1,1% à l'occasion du rendez-vous retraite de 2008 ». Cela dit, nous sommes aujourd'hui loin du compte. Le coup de pouce, non chiffré, mais annoncé, qui ne sera effectif que dans plusieurs mois, est loin de combler cet écart : la hausse des prix 2007 devrait être de 2,4% en glissement. Et en tout état de cause, il n'y a rien dans l'immédiat !

Toutes les organisations syndicales de salariés partagent ce constat.

Xavier Bertrand a cependant fait une petite ouverture pour le rendez-vous 2008, en admettant qu'il faudrait « débattre des modalités et des critères fixés par la loi pour la revalorisation des pensions et des salaires retenus pour le calcul des pensions ».

Cette conférence démontre que trois problèmes fondamentaux restent entiers : l'augmentation substantielle du montant des pensions pour tous, l'indexation en rapport avec les salaires, les moyens de financement et leur réformulation nécessaire en renforçant la répartition solidaire.

La CGT, avec l'UCR, renforcera sa campagne revendicative dans la perspective d'un rendez-vous global sur les retraites au printemps 2008. La poursuite et le renforcement des mobilisations sont à l'ordre du jour, afin de peser de manière significative sur le rendez-vous de 2008.

Revalorisation des pensions : le compte n'y est pas !

70 ans

27ème congrès
Union Départementale
CGT Landes

9 et 10 Avril 2008
MORCENX



COMMUNIQUE DES FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS

Les Fédérations CGT-CFDT-CFTC-UNSA-CFE/CGC appellent à participer massivement à une manifestation nationale unitaire à Paris le Mardi 22 janvier 2008.

Cette manifestation permettra aux cheminots de toutes les catégories et de tous les services d'exprimer des exigences fortes en matière d'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au moment où les négociations salariales 2008 vont s'ouvrir.

Ce sera aussi l'occasion de revendiquer haut et fort des moyens nouveaux et l'évolution des emplois au statut en nombre suffisant, dans une période où va s'élaborer le budget 2008 de la SNCF.

Enfin, et en cohérence avec l'action engagée pour défendre et améliorer leur système de protection sociale, passant par des moyens et des financements supplémentaires, les cheminots auront à cœur de se mobiliser pour s'opposer à la déstructuration de Fret SNCF, à la déréglementation sociale qui doit l'accompagner et aux milliers de suppressions d'emplois qu'envisage la direction.

**Pour
Le maintien et l'amélioration de leur régime spécial de retraite
Leurs revendications sociales**

**Les cheminots actifs et retraités manifesteront
à Paris le mardi 22 Janvier 2008**

SNCF : BILAN D'ETAPE DES NEGOCIATIONS AU 19 DECEMBRE 2007

Mesures salariales (et liquidables)

- Augmentation du salaire à partir 1er juillet 2008
 - Pour les + de 55 ans : 0,5% par semestre effectué au-delà de cet âge à concurrence de 7 semestres maximum
 - Pour les + de 50 ans : agent de conduite (ADC) : 0,5% par semestre effectué à concurrence de 5 semestres maximum même mesure supplémentaire pour ADC de 2,5% 6 mois avant d'atteindre l'âge pivot (soit 52,5 ans)
- Majoration de salaire de 0,25% par trimestre validé au régime général pour les anciens apprentis ou élèves exploitation à concurrence de 2 ans maximum (soit 2%) appliqué à 55 ans et à 50 ans pour ADC (au 1er juillet 2010)
- Augmentation de la prime de fin d'année (PFA) en deux étapes 2008-2009 (en moyenne 80€ à chaque étape)
- Augmentation de la prime de travail au 1er janvier 2008 (montant à négocier)

LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS SUR L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES SPÉCIAUX

Ce premier « bilan transversal » des négociations engagées à la Sncf, aux IEG et à la Ratp montre que nous n'avons pas encore atteint l'objectif que nous nous sommes collectivement assignés : peser sur les principes mêmes de la réforme imposée des régimes spéciaux et des agents concernés, s'efforcer d'effacer les conséquences sur le niveau des retraites. Mais de premiers résultats tangibles peuvent être affichés. Ceux-ci sont le produit de la mobilisation des cheminots, des électriciens et gaziers et des agents de la Ratp et du rapport de force créé. La prolongation des discussions en janvier et février était bien une exigence justifiée qui empêche les directions et le gouvernement de fermer prématurément la phase de négociation ouverte au lendemain du mouvement de mi-novembre.

L'obtention d'engagements précis

Obliger le gouvernement à négocier sur des points clés de « l'harmonisation » qu'il voulait décréter dès septembre dernier n'est pas le moindre acquis pour les personnels concernés comme pour l'ensemble des salariés. Ne soyons pas naïfs, le nouveau pouvoir ne renonce à rien. La Cgt continue à s'opposer à une réforme dont elle conteste le fondement notamment l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein. Mais la réalité est là. Le gouvernement ne peut plus désormais s'appuyer sur la seule légitimité issue des élections pour faire passer ses réformes. Il doit maintenant discuter, négocier sur chacune des réformes qu'il met en avant. Cela donne plus de moyens pour les salariés d'intervenir et de peser sur les choix fondamentaux. Cela vaudra pour toutes les réformes programmées pour 2008

Le bilan des négociations engagées aux IEG, à la Sncf, à la Ratp montre de plus que malgré la volonté du gouvernement de maintenir intact ses 4 principes d'harmonisation (durée de cotisation, désindexation des salaires, application de la décote et fin du système des bonifications), il est possible d'en limiter, de façon substantielle les conséquences pour de nombreux agents. Cela permet de maintenir pour les prochaines années de niveau moyen le niveau de retraite pour un maximum de personnel, ce qui n'avait malheureusement pas pu être obtenu pour les fonctionnaires en 2003 et encore moins pour les salariés du privé en 1993.

Les mesures salariales, même si certaines sont beau-

coup trop échelonnées dans le temps, représentent globalement pour les 3 secteurs plusieurs centaines de millions d'€ en année pleine. Bien sûr, on ne peut pas affirmer que chaque agent s'y retrouvera car nombre des mesures salariales sont ciblées. Mais plusieurs d'entre elles majorent dans la plupart des cas la base liquidable pour la retraite, soit sous forme d'échelons supplémentaires, soit sous forme d'intégration de primes et indemnités dans la rémunération prise en compte pour la retraite. Certains engagements vont aboutir à un relèvement, certes limité mais immédiat, du niveau des pensions. C'est notamment le cas à la SnCF et dans les IEG où les pensions vont être relevées de 4,5% dès janvier 2008.

S'ajoutent d'autres engagements comme des relèvements d'indemnités de fin de carrières (IEG), l'augmentation de la prime de fin d'année (SnCF), l'intégration de la cotisation retraite (Ratp), une amélioration des salaires d'embauche pour les jeunes aux IEG...

Le maintien des régimes spéciaux

L'autre dimension de cette première phase de négociation qui doit être soulignée, est le maintien du principe même de régimes spéciaux. Certes, la pression à l'alignement sur les autres régimes est forte. Mais le maintien de caractéristiques spécifiques d'acquisition des droits à la retraite pour les agents des entreprises publiques et du secteur de l'énergie est acquis. Cette reconnaissance peut, sur plusieurs points, servir de levier pour les salariés du régime général et pour les fonctionnaires dans la bataille pour l'amélioration de leurs droits. Et tout état de cause, les débats ouverts, les exigences posées vont servir à la bataille générale lors du rendez-vous capital du printemps 2008 sur l'ensemble des retraites. L'application de la décote est une double pénalisation pour des catégories de salariés qui ont des durées de cotisation en moyenne largement inférieures à la durée exigée dans les régimes. Mais, il faut noter les reculs imposés aux pouvoirs publics depuis 25 ans. En 1983, le gouvernement instaure une décote de 10% par année manquante pour les salariés du régime général. Elle peut impliquer une division par 2 du montant de la retraite pour 5 années manquantes. Cette décote est ramenée à 5%, en 2003, soit une diminution maximum de 25%. Dans les régimes spéciaux elle est limitée à 2,5 ans après « l'âge pivot », ce qui réduit le montant maximum à 12,5% de la retraite. Cela est un point d'appui pour la Cgt qui conteste le principe même de la décote et pour les salariés des autres régimes qui se voient imposer une règle plus défavorable. L'amélioration des minima de pension pour 15 ans, 20 ans ou 25 ans d'ancienneté aux IEG, la création d'un minimum à la Ratp, le maintien à 25 ans de l'ancienneté nécessaire pour en bénéficier à la SnCF, sont des leviers importants pour tous les autres salariés confrontés à une baisse des plus petites pensions : 800€ pour 15 ans d'ancienneté aux IEG, 900€ pour 20 ans, 1000€ pour 25 ans représentent d'incontestables acquis.

L'intégration de nouvelles périodes auparavant exclues dans la durée de cotisation prise en compte représente aussi de réels reculs des pouvoirs publics : à la Ratp des mesures sont prises pour les « entrées tardives », les contrats de professionnalisation et les agents passés par l'école d'apprentissage de l'entreprise. A la SnCF, les sa-

lariés qui font et qui feront leur apprentissage à la SnCF verront ces années validées, les cotisations étant prises en compte par l'entreprise. De même, la clause restrictive de 18 ans pour être reconnu comme cotisant de la Caisse SnCF est supprimée permettant d'intégrer tous les jeunes de 16 à 18ans. D'autres mesures de compensation ou d'amélioration sont prises dans différents domaines : les droits des salariés handicapés, les droits des invalides, les pensions de réversion. Cette dernière est portée pour le minimum de pension comme première étape de 50% à 54% à la SnCF, certes encore loin de ce qu'exige la Cgt. Mais ce premier pas qui place le régime SnCF au niveau du régime général, est significative.

Les questions qui restent à poser

La négociation aux IEG n'a encore que peu abordé les enjeux retraites. Ceux-ci le seront dès le début janvier.

Restent 2 questions majeures qui devraient faire l'objet des discussions en début d'année prochaine ; le remplacement du système des bonifications et l'application des règles d'indexation.

Ces dimensions sur lesquelles les négociations ne sont pas terminées, sont essentielles tant pour l'avenir des régimes spéciaux que pour celui du régime général.

La Cgt refuse un double statut qui consacrerait un recul de la prise en compte de la pénibilité et des contraintes liées au service public. Le gouvernement se refuse à maintenir le principe actuel des dispositifs accordant des bonifications pour travaux pénibles et/ou astreignant. La Cgt s'oppose à cette volonté. En tout état de cause, la Cgt réclame la mise en place d'un système équivalent ce qui serait le moyen de forcer aussi la décision pour le secteur privé où se déroulent les négociations pour la reconnaissance de la pénibilité. La Cgt fait de cette question une exigence essentielle avec sa spécificité de contraintes liées au service public mais aussi sa dimension commune privé/public de prise en compte des pénibilités. La Cgt dénonce la désindexation des retraites calées jusqu'à présent sur l'évolution des salaires. La désindexation a été effective pour le privé depuis 1993. Elle a 2 conséquences : désindexation des salaires portés au compte qui servent à calculer la base liquidable, désindexation des retraites liquidées, mesures qui amputent les retraites d'un quart à un tiers. La désindexation a été appliquée pour les seules pensions aux fonctionnaires, la règle restant le calcul sur le salaire indiciaire des 6 derniers mois. La Cgt revendique qu'au-delà de la garantie de pouvoir d'achat, c'est-à-dire l'indexation sur les prix, les entreprises garantissent, si cela est plus favorable, l'indexation sur l'évolution du salaire moyen de l'entreprise ou de la branche. C'est le seul moyen de faire profiter les retraités de l'amélioration de la productivité du travail et de sa reconnaissance pour les actifs. Il est bien sûr à prévoir que l'affrontement sur ces 2 questions sera dur au mois de janvier. Tout justifie la démarche de la Cgt à soumettre à l'appréciation des salariés concernés chaque étape des discussions. C'est ainsi que les fédérations concernées et la confédération continueront en janvier et février prochains avant la publication officielle des décrets, à aborder cette étape décisive des négociations. Elles prendront les initiatives d'action adaptées.

COMITE EXECUTIF DE LA CES

DES 5 ET 6 DECEMBRE 2007 (BRUXELLES)



La délégation CGT était composée de JC. Le Duigou - G. Juquel et D. Meynent (conseiller).

L'ordre du jour comportait 16 points, dont les plus importants sont synthétisés ci-dessous.

Rapport du secrétaire général

Dans son intervention, J. Monks a principalement abordé les questions de temps de travail, de travail intérimaire et de services publics, intégrant ainsi certains des thèmes figurant à l'ordre du jour du Conseil de l'Union européenne, réuni dans sa formation *Emploi et politiques sociales* les 5 et 6 décembre également.

Sur le temps de travail et le travail intérimaire
Deux directives étaient soumises, pour approbation, au Conseil de l'Union européenne.

J. Monks a présenté les grandes lignes du compromis proposé par la présidence portugaise de l'Union européenne consistant à faire accepter la directive travail temporaire au Royaume Uni, en «échange» du maintien de l'opt-out sur le temps de travail.

En effet, en ce qui concerne le travail temporaire, le dossier était bloqué depuis 2002 au Conseil de l'UE. Les discussions en cours au sujet de la flexicurité ont incité la présidence portugaise de l'UE à remettre la discussion sur le tapis.

La proposition de directive prévoit une dérogation au principe de l'égalité de traitement entre salariés intérimaires et salariés permanents de l'entreprise utilisatrice, en matière de rémunération, lorsque la mission du travailleur intérimaire ne dépassera pas 6 semaines.

En ce qui concerne le projet de révision de la directive temps de travail, la présidence portugaise reprend la proposition avancée par la présidence finlandaise, rejetée par le Conseil de l'UE en novembre 2006 :

Maintien de l'opt-out ;
Allongement de la période de référence (annualisation) ;
Pas de cumul possible entre opt-out et annualisation ;
Pas de décompte des temps de garde dits «inactifs» dans le temps de travail, contrairement aux dispositions actuelles de la directive, confirmées par la jurisprudence constante de la CJCE, sauf loi nationale ou accord entre les partenaires sociaux ;
Réécriture de la clause de révision en enlevant l'objectif de suppression graduelle de l'opt-out.

Lors du débat qui a suivi, le Comité Exécutif a refusé ce compromis, FO parlant de «marché de dupe». La CGT a indiqué que ce compromis n'était «pas correct» car il ne règle pas la question de l'opt out et aurait pour effet de vider la directive travail temporaire de son contenu (les ¾ des missions d'intérim ont une durée inférieure à 6 semaines).

Au final, le Conseil de l'UE n'a pas adopté la position por-

tugaise, en raison de l'opposition du Royaume Uni qui a notamment estimé que la période de 6 semaines était trop courte. Pour mémoire, le patronat britannique souhaitait qu'elle soit portée à 6 mois minimum !

Les deux dossiers restent donc actifs mais ne reviendront probablement pas sur le devant de la scène avant la présidence française de l'UE qui débutera le 1er juillet 2008.

Sur les services publics

Suite à un entretien entre la CES et Barroso, J. Monks a expliqué que la Commission européenne jugeait qu'une directive cadre sur les services publics n'était pas nécessaire, compte tenu du traité modificatif et de l'article 14 du TUE, du protocole additionnel sur les SIG et de l'article 39 de la charte des droits fondamentaux.

Il a ensuite rappelé succinctement le contenu de la communication publiée par la Commission européenne le 20 novembre 2007. Ce document intitulé *Les services d'intérêt général, y compris les services sociaux d'intérêt général : un nouvel engagement* ne fait aucune référence à l'adoption d'une directive cadre sur les SIG et annonce la poursuite de la politique sectorielle (énergie, transports, etc).

Le comité exécutif a adopté une résolution qui analyse le refus de la Commission, les dispositions du nouveau traité sur les SIG (article 14, protocole et charte) et revendique un cadre juridique horizontal. Le point 5 de la déclaration annonce une conférence début avril 2008 «*afin d'impulser un débat interne et d'arriver à des conclusions politiques*».

La CGT est intervenue pour soutenir cette résolution, critiquer la distinction SIG/SIEG faite par la Commission européenne et qui est mortifère pour les services publics, proposer la poursuite de la mobilisation sur les services publics.

Pour le DGB, la transposition de la directive Bolkestein posera la question de la délimitation entre SIG et SIEG. Il faut que la CES se dote d'une démarche stratégique pour éviter un effet tâche d'huile si un pays ouvre la porte au moment de la transposition.

La CES d'ici 2009

Ce point avait pour objet la conférence de mi-mandat prévue à Paris en 2009, en vue de préparer le prochain congrès de la CES.

Un échéancier a été adopté : discussion au Comité Exécutif du printemps 2008 et conférence en 2009.

Deux groupes de travail vont se mettre en place. Celui portant sur les règles et statuts sera présidé par J. Monks ; celui relatif aux finances et cotisations, dont le fonds de 1% pour le développement des campagnes syndicales, sera présidé par B. Thibault.

Changement climatique

Deux textes portant respectivement sur les recommandations de la CES pour le Cop 13 de Bali et sur la révision

de la directive sur le système européen d'échange des quotas d'émissions de CO2 ont été adoptés.

Les amendements présentés par la CGT ont été intégrés. Dans le débat, la CGT a souligné l'enjeu du développement durable pour le syndicalisme. Il est nécessaire de penser un processus de transition sociale, en terme de politiques macro économiques capables de favoriser un nouveau développement, et d'organiser cette transition, notamment en matière d'emploi. Il y aura besoin d'investissements collectifs mais les efforts partagés devront se faire en fonction des capacités de chacun. Le développement durable doit être un moyen de réduire les inégalités au niveau interne et entre régions du monde ; et non de les augmenter.

Marchés financiers

R. Hoffmann a présenté un document sur «*La turbulence dans les marchés financiers présente-elle une menace pour la croissance et l'emploi : un appel pour une meilleure régulation de l'économie financière*» dont le Comité Exécutif a pris note après débat.

Révision de la directive sur les CE européens

Le Comité Exécutif a débattu de la stratégie CES concernant la révision de la directive sur les CE européens annoncée par la Commission européenne dans son programme de travail 2008.

Il était temps, sachant que la directive aurait du être révisée depuis 1999 !

Selon l'article 138 du Traité instituant la Communauté européenne, la Commission doit consulter les partenaires sociaux sur l'orientation possible d'une action communautaire avant de présenter des propositions dans le domaine social. Si la Commission, après cette consultation, estime qu'une action communautaire est souhaitable, elle consulte les partenaires sociaux sur le contenu de la proposition envisagée. Les partenaires sociaux remettent à la commission un avis ou, le cas échéant, une recommandation, dans un délai de 6 semaines.

A l'occasion de cette consultation, les partenaires sociaux peuvent informer la Commission de leur volonté d'engager une négociation, selon le processus détaillé à l'article 139. Ils disposent de 9 mois, renouvelable une fois, pour conclure leur négociation.

La CES souhaite que la directive soit révisée au plus tard fin 2008, en raison de l'urgence du problème mais aussi des élections européennes de 2009 et du renouvellement de la Commission.

La CES souhaite que la révision se fasse par la négociation (article 139) mais sera très vigilante sur l'attitude des employeurs afin d'éviter toute tactique de leur part destinée à faire traîner les choses.

L'aspect temps sera donc central dans ce dossier puisque la communication de la commission est attendue pour fin décembre/début janvier, que les partenaires so-

ciaux disposent de 6 semaines, avant le début éventuel des négociations, d'une durée de 9 mois comme indiqué précédemment.

D'après les informations de la CES, il semblerait qu'une proposition de directive pourrait être prête en mai, au cas où les patrons refusent de négocier. Il semblerait également que la présidence française, qui débute en juillet soit prête à régler le problème.

Pour s'assurer de la volonté réelle de Business Europe, il a été décidé d'exiger des employeurs européens un calendrier clair ainsi que le contenu de leur mandat de négociation, de façon à estimer la portée et le contenu de la révision qu'ils envisagent.

Un document synthétisant les axes revendicatifs de la CES pour cette révision a également été validé.

En conclusion, il convient de noter que les fédérations européennes ont fait part d'une grande méfiance vis-à-vis de la volonté de négociation du patronat et que le Comité de direction de février 2008 procédera aux derniers ajustements.

La Société Européenne : rémunération des représentants des travailleurs

Dans le cadre de la mise en place d'une *Société Anonyme Européenne (SAE)*, des représentants des travailleurs siègeront au CE européen de la SAE mais aussi à son Conseil d'administration ou de surveillance, selon la structure de direction choisie par l'entreprise.

En matière de rémunération des administrateurs salariés, les pratiques sont diverses en Europe : pas de rémunération, rémunération limitée ou rémunération identique à celle des représentants des

actionnaires.

Le Comité Exécutif a débattu d'un texte visant à fixer un cadre syndical européen concret pour que les représentants des salariés reversent leur rémunération aux organisations syndicales nationales, lesquelles en reverseraient ensuite 50% à l'Institut syndical européen qui utiliserait ces fonds pour soutenir le travail des représentants des travailleurs au sein de la SAE. Le but de ce texte étant d'éviter la suspicion des travailleurs vis-à-vis de leurs représentants.

La FEM et les syndicats nordiques se sont opposés à cette proposition. Le caractère irréaliste du texte, compte tenu notamment des règles fiscales propres à chaque pays, a été pointé, ainsi que l'absence de critères précis pour l'utilisation des fonds collectés. Le débat est donc appelé à se poursuivre.

Stratégie de Lisbonne : révision des LDI

Le Comité Exécutif a adopté une résolution portant sur la révision des Lignes Directrices Intégrées dans le cadre du volet 2008-2010 de la stratégie de Lisbonne.

La résolution constate que la situation de l'emploi en Europe s'améliore de façon quantitative (7% de chômage)

**La CES a été fondée en 1973.
Elle représente aujourd'hui
82 organisations syndicales
dans 36 pays européens
ainsi que
12 fédérations sectorielles.**

mais se dégrade du point de vue qualitatif en raison de la progression du travail atypique (temps partiel, CDD). Le document explique le lien entre croissance-emploi et formule une série de propositions concrètes pour «mettre l'emploi au cœur de la stratégie de Lisbonne».

Il est ainsi proposé de mieux appliquer l'acquis communautaire (CDI comme norme, égalité de traitement entre femmes et hommes, entre temps partiel et temps plein, etc.). Des indicateurs de la qualité de l'emploi doivent être introduits dans les LDI : travail précaire, bas salaires, salariés pauvres, etc. Il faut développer le volet communautaire de la stratégie de Lisbonne pour lutter contre le dumping social : compléter la directive temps de travail, relancer de la directive travail intérimaire, etc.

Enfin, une conférence sur la qualité de l'emploi se tiendra les 28 et 29 février 2008.

Coordination des négociations collectives 2008

La CGT a soutenu cette résolution qui intègre nombre de nos remarques formulées lors du groupe de travail CES sur la négociation collective.

La résolution présente le contexte économique et politique des négociations collectives salariales (position de la BCE, etc.). Elle synthétise ensuite les tendances des négociations collectives 2007 : résultats par groupes de pays, débat sur la mise en place des salaires minimaux, partage de la valeur ajoutée et développement des inégalités. Ainsi, le document constate «une chute de la part salariale dans le PIB dans la plupart des pays de l'UE. Si on prend pour référence la période 1995-2007 le résultat est le suivant : -4,18 pour l'UE à 27 et - 6,36 pour l'euro zone».

Les lignes d'orientation préconisées afin de coordonner les négociations 2008 sont de «revendiquer une augmentation du pouvoir d'achat aussi forte que possible», de lutter pour une «re-régulation des marchés financiers

pour obtenir une utilisation productive et non spéculative des liquidités créées», les hausses de salaires doivent correspondre au minimum à la somme de l'inflation et de la productivité structurelle.

Seule la partie de la résolution portant sur la préparation d'une campagne cadre européenne sur les salaires a fait débat. Elle a été retirée sous la pression du DGB qui a critiqué l'absence de concertation préalable. La FGTB a jugé que les cibles et les slogans envisagés étaient peu clairs.

La partie trois a donc été retirée de la résolution mais la question de la campagne européenne sur les salaires sera abordée de nouveau au prochain Comité Exécutif.

Migration légale et «illégale»

Le débat a porté sur un texte touffu présentant et analysant en détail plusieurs projets de directive :

directive prévoyant des sanctions à l'encontre des employeurs des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ;

directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, dite «directive carte bleue» ;

directive sur les droits ;

communication sur les migrations circulaires.

Les intervenants ont tous souligné l'apport du texte qui permet une vision globale du dossier, à l'opposé du saucissonnage de la Commission. Mais ils ont souhaité un document plus clair, mettant mieux en valeur son message d'égalité des droits pour les migrants. C'est l'égalité de traitement des migrants qui permettra de protéger l'emploi des tous les travailleurs, sans discriminations d'aucune sorte.

La seule nuance est venue de l'OGB et du DGB qui ont déclaré qu'il fallait aussi prendre en compte les préoccupations des salariés qui pourraient se sentir en concurrence avec les migrants.

1 % Logement

Communiqué des confédérations syndicales gestionnaires du 1 % Logement

Les cinq confédérations syndicales de salariés gestionnaires du 1% (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO) rappellent que la limitation du montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, qui doit être adoptée cet après-midi par l'Assemblée Nationale correspond à une revendication forte et déjà ancienne des syndicats, des salariés et des locataires.

C'est un premier résultat. Il conduit les confédérations syndicales à proposer une extension du bénéfice de l'Avance LOCA-PASS® (prêt sans intérêt finançant le dépôt de garantie remboursable en 36 mensualités) à l'ensemble des locataires entrants dans un logement locatif privé ou social pour en abaisser encore plus le coût d'entrée.

L'avance LOCA-PASS® a permis à près de 2 500 000

locataires de financer leurs dépôts de garantie (1 locataire ressortissant du 1% Logement sur 2 a bénéficié de cette aide l'an dernier dans le parc privé). Cette aide du 1 % Logement pourrait désormais bénéficier notamment aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux, aux retraités, devenant ainsi véritablement universelle.

Les confédérations syndicales gestionnaires du 1 % Logement souhaitent que le Parlement se prononce dans le même sens et permette ainsi à 5 300 000 ménages potentiels d'entrer plus facilement dans un logement locatif. La Garantie des Risques Locatifs (PASS-GRL®), qui est aujourd'hui un véritable sésame pour permettre aux locataires les plus précaires d'accéder à un logement locatif privé, accompagnerait et consoliderait cet effort du 1 % Logement pour le droit à l'accès et au maintien dans le logement locatif.

Introduction du Secrétaire Général Jacques Corrihons

En quelques jours, le climat social a basculé. Les salariés se rebiffent. Ils n'acceptent plus les injustices et les effets d'annonce.

Là où les salariés se mobilisent, ils gagnent des augmentations de salaires, des garanties sociales. Mais le Président de la République se garde bien de l'ébruiter.

Le Président de la République et son gouvernement préfèrent mener une campagne publicitaire mensongère pour tenter d'opposer les salariés entre eux, pour renverser le courant de solidarité en faisant payer les pauvres pour enrichir les plus riches.

C'est pourquoi ils prétendent augmenter le pouvoir d'achat des salariés alors que leurs mesures ne sont qu'un autofinancement de la part des salariés notamment avec le rachat des jours RTT. Ils prétextent augmenter les petites retraites en remettant en cause les régimes spéciaux et, dans le même temps, ils font payer la redevance télévision aux plus de 65 ans, proposent qu'une augmentation des pensions de 1,1 % et veulent mettre en place les franchises médicales. Après le succès de la manifestation du 20 novembre, l'action des retraités du 13 décembre a aussi démontré que

Ils invoquent vouloir assurer la solidarité entre tous en demandant à ceux qui ont un emploi de travailler plus. C'est, au contraire, laisser pour compte les salariés les plus fragiles, les plus précaires, ceux des entreprises de moins de cinquante salariés.

Par contre, aucune mesure n'est prise pour contraindre les employeurs à appliquer la loi sur l'obligation de négocier annuellement.

Aussi, encouragée par les mobilisations actuelles, et après les succès des manifestations du 18 octobre, du 20 novembre, l'action des retraités du 13 décembre conduisent le Président de la République et son gouvernement à des changements d'attitude, des replis, des hésitations.

A la SNCF, alors que la réforme devait être bouclée en 15 jours, les négociations vont durer plusieurs mois.

Le mouvement social engagé le 18 octobre 2007 et prolongé par la grève reconductible du 13 au 22 novembre 2007, a contraint la direction SNCF et le gouvernement à ouvrir un cycle de négociations tripartites.

En suspendant le mouvement de grève et en mettant sous surveillance les négociations, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la bataille revendicative.

Ces négociations qui vont se prolonger jusqu'en janvier et février 2008 doivent se tenir sous le contrôle des cheminots restant mobilisés.

Il en est de même à EDF aujourd'hui, ainsi qu'à la RAPT ou les négociations se terminent le 20 décembre date à laquelle les salariés auront à ce prononcer.

D'autre part, plusieurs grands rendez-vous vont avoir lieu cette semaine :

Hier : début des négociations salariales dans la fonction publique (Luc nous fera un point sur la rencontre avec les autres OS qui a eu lieu le 11 décembre)

Aujourd'hui: rendez-vous important sur les régimes spéciaux ;

Demain: conférence sociale sur l'agenda social de 2008 dont, pour l'instant, sont exclus les questions de la santé et des retraites, mais y sont inclus la durée légale du travail;

et discussion du texte sur la partie législative de la réécriture du code du travail à l'assemblée nationale.

jeudi 20 décembre : conférence tripartite sur les pensions ;

vendredi 21 décembre : négociations sur le marché du travail.

Et dans les jours qui viennent le débat sur le travail du dimanche, et du service minimum dans l'éducation nationale autour de l'idée de l'accueil des enfants.

La Cgt propose une semaine d'initiatives, de protestation, d'action du 17 au 21 décembre 2007 sur l'exigence d'ouvrir des négociations sur des revendications essentielles pour les salariés. Notamment, sur les salaires, le pouvoir d'achat, la sécurité sociale professionnelle, le droit à une retraite à 60 ans avec un minimum de 75% du dernier salaire et pas en dessous du Smic, la reconnaissance de la pénibilité avec un droit au départ anticipé ;

Un point sur l'ensemble des négociations sera mis à l'ordre du jour de la CE confédérale du 10 janvier 2008, avec le souci de donner de la lisibilité sur la cohérence des différents chantiers revendicatifs.

Un bilan collectif des négociations des régimes spéciaux par les organisations concernées s'avère utile : examen des avancées et des enjeux. Besoin de porter les éléments de ce dossier à la connaissance de l'ensemble de nos organisations.



Un suivi et une impulsion sont nécessaires à partir, notamment, de l'adresse aux syndicats. Nous avons besoin de créer une dynamique de travail et de décisions dans nos organisations. Ceci est vrai pour la semaine d'action du 17 au 21 décembre, mais aussi plus largement pour créer les conditions dès début janvier d'un renforcement de la construction revendicative et de la dynamique d'actions nécessaires dans la période.

Concernant la campagne prud'homale un tract confédéral est en cours d'élaboration afin d'aider les UD notamment sur la phase des inscriptions et des vérifications des listes.

Une demande est faite aux membres du bureau de l'UD, la possibilité de faire la 6ème AG de l'IHS CGT Landes le

CEUD du 18 décembre 2007

Intervention du Secrétaire Départemental Jean Cazaux

Le départ de Patrick nous a obligé à reprendre les différents dossiers en cours d'une autre manière.

N'ayant plus de permanent, il faut se partager le travail, partager les idées, mettre ensemble et continuer le travail entrepris.

Nous avons depuis plusieurs années impulsé la mise en œuvre du principe de la qualité de la vie syndicale pour construire la CGT.

Si certains pensent que le syndicalisme CGT est un syndicalisme de délégation, il se trompent !

Il nous faut tout le temps reprendre les fondamentaux, re-préciser la démarche CGT et se donner des cadres pour ne pas se perdre.

Il faut en même temps tenir les différents mandats pour faire vivre la CGT dans les Landes.

Il faut tenir et construire.

Notre CE doit arriver au Congrès des 9 et 10 avril 2008 avec des propositions sur le thème de : *quelle CGT 40 pour demain ?*.

Le secteur DLAJ 40 a impulsé un nouveau fonctionnement pour donner une crédibilité dans les dossiers qu'il porte.

Le cadre a été fixé par la CE : c'est notre rôle.

Nous rendrons compte au Congrès.

Le déménagement futur de l'UD nous oblige à préciser notre fonctionnement au quotidien. L'UL CGT de Mont de Marsan a déménagé déjà au centre Bosquet. Il est important que les différentes instances UL, UD, Indecosa ... aient leurs adresses respectives.

Nous demandons à ce que cela soit fait dans les plus brefs délais. En attendant le courrier arrivé à l'UD sera ouvert par le Secrétariat et renvoyé aux instances concernées.

Dans le cadre de la préparation du 27^{ème} Congrès de l'UD, nous demandons à ce que la Commission Financière de Contrôle présente un rapport pour tous les comptes de l'UD dans le cadre de la Politique Financière. Il faut rappeler que tous les comptes sont sous la responsabilité de la CE de l'UD.

Nous devons réfléchir à un fonctionnement plus cohérent avec les mandatements.

Ces exemples peuvent nous servir à réfléchir à la qualité de vie syndicale et plus particulièrement à l'accompagnement de la création de nouvelles bases.

Quand un nouveau militant contacte la CGT (UD ou UL) pour une négociation d'un protocole électoral, il nous faut suivre cette démarche et l'accompagner. Nous devons relancer pour savoir si des militants se sont présentés sur une liste CGT ou avec cette sensibilité.

Il nous faut savoir quels ont été les résultats et si la CGT a obtenu des voix.,

Et si la CGT a obtenu des voix, il nous faut aider à la syndicalisation en faisant une réunion (UD ou UL) avec les salariés de l'entreprise pour envisager la suite et proposer la démarche CGT (constitution du syndicat, formations syndicales)

Pour cela, il faut que tous les élus de la CE soient mobilisés pour couvrir tout le département.

La tâche, le rôle de la CE sont de faciliter, de développer la qualité de vie syndicale en tenant en même temps les problèmes du quotidien, les délégations, les représentations.

Comme je le disais plus haut, la politique financière a elle aussi besoin d'être précisée tant sur le plan politique que sur le fonctionnement au quotidien. Sur le fonctionnement au quotidien, nous devons nous interroger sur qui possède les signatures des différents comptes, qui signe les dépenses et avec quels comptes et s'il ne faut pas deux signatures pour des dépenses d'un certain niveau.

Il n'est pas question de mettre en doute l'intégrité des militants chargés actuellement de ces missions mais de clarifier les fonctionnements et de les améliorer.

C'est avec toute la CE que nous devons préparer le Congrès et avec la future CE nous mènerons à bien le développement de la CGT dans les Landes.

Les **INFORMATIONS**
Syndicales